

LA CROIX



UNE PAGE D'HISTOIRE

Les Syndicats d'instituteurs publics

Le développement des Syndicats — Les conflits — Les syndicalistes à la C. G. T. et dans les Amicales — Qu'y a-t-il de changé ?

Interpellé à la Chambre le 7 novembre 1905, M. Rouvier, alors président du Conseil, dénié aux instituteurs le droit de se syndiquer. Il fut cependant décidé qu'en attendant le vote du statut des fonctionnaires les Syndicats existants ne seraient pas inquiétés et qu'on se bornerait à empêcher qu'il s'en formât de nouveaux. Les poursuites engagées contre les administrateurs du Syndicat de Paris furent même abandonnées.

Enhardis par cette première victoire, les instituteurs firent fi du vœu de la Chambre et multiplièrent les Syndicats. Il s'en constitua de nouveaux dans les Bouches-du-Rhône, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Loire-Inférieure, le Nord, la Marne, l'Aube et le Rhône.

Entre temps se fondait le Comité central pour la défense du droit syndical, des salariés de l'Etat, des départements et des communes auquel adhéra immédiatement la Fédération nouvellement créée des Syndicats d'instituteurs. On l'associa avec grand fracas au manifeste des instituteurs syndicalistes, et le jour même où se constitua la Fédération des Syndicats d'instituteurs, le 22 février 1906, le Syndicat de la Seine organisait à Paris, avec le concours de MM. Jaurès et Buisson, sous la présidence de M. Anatole France, une grande conférence de propagande syndicaliste.

Interpellé au Sénat le 7 avril 1906, M. Briand, ministre de l'Instruction publique, qui avait voté précédemment à la Chambre en faveur des syndicalistes, promit de s'opposer à la formation de tout nouveau Syndicat. Ceux en formation, de la Somme et du Finistère, durent céder aux menaces de poursuites.

Mais subrepticement ou ouvertement, à l'insu du gouvernement ou en le provoquant, des Syndicats nouveaux se formèrent cependant.

En 1907, le Syndicat du Rhône adhéra, malgré M. Briand, à la Bourse du travail de Lyon. C'est alors une série de conflits avec le pouvoir, et nous ne pouvons songer à les signaler tous.

C'est le Syndicat de la Seine, déjà adhérent à l'Union des Syndicats, qui demanda son affiliation à la Bourse du travail de Paris. Le préfet de la Seine s'y oppose, et l'ancien anarchiste Clemenceau, devenu président du Conseil, entreprend une lutte acharnée contre les Syndicats d'instituteurs.

Le 11 mars, le gouvernement déposait un projet de statut des fonctionnaires, contre lequel protesta, par lettre ouverte à M. Clemenceau, le Comité central pour la défense du droit syndical. Des poursuites sont engagées contre les signataires au nombre desquels se trouve l'instituteur Nègre, secrétaire de la Fédération des Syndicats d'instituteurs. Bientôt après, Nègre fut révoqué et, durant plusieurs années, il allait inonder la presse de ses persévérandes autant qu'insipides réclamations.

Au Congrès de Nantes, le 29 mars et jours suivants de la même année, l'adhésion de la Fédération à la C. G. T. fut votée en principe depuis un an, devenait définitive.

En 1908, le gouvernement interdit, sous peine de sanctions rigoureuses, le Congrès mixte qui devait réunir à Lyon, pour l'adaptation des programmes scolaires aux besoins de la classe ouvrière, les représentants de cette dernière avec les délégués des Syndicats d'instituteurs.

La même année, le Syndicat du Maine-et-Loire entreprenait une agitation qui devait se poursuivre durant plusieurs années et dont toute la presse a maintes fois entretenu le public.

Les élections de décembre 1910 aux Conseils départementaux marquent un énorme progrès des syndicalistes. A Paris et dans les nombreux départements où ils présentent des candidats, les syndicalistes voient leurs amis passer le plus souvent à des fortes majorités.

Les Syndicats continuent à organiser des congrès.

En annonçant celui de Marseille, en 1911, M. Glaz, qui jouait dans ces congrès un rôle prépondérant, écrivait (*Humanité* du 4 avril) : « La Fédération nationale a conqui définitivement le droit de se réunir librement. »

Le Congrès de Marseille marqua une forte tendance à l'autonomie. M. Glaz y faisait le procès de l'école laïque actuelle et dénonçait l'influence déformatrice des hommes politiques et des Comités radicaux.

Le rapprochement avec la C. G. T. se faisait chaque année plus complet.

Entre temps, la Fédération se débarrassait de la personne un peu encombrante de M. Nègre et fixait le siège de la Fédération à Lyon. Le nouveau secrétaire général, M. Léger, excellent instituteur, dit-on, aurait bientôt l'occasion de manifester ses qualités de militante aussi modérée que résolue.

L'incident Paoli la lui fournit. Cet incident se double de l'affaire Léger elle-même. Ces événements sont trop récents, et la Croix les a trop fidèlement rapportés et commentés par la plume de M. Jean Maxe pour que je les rappelle de nouveau.

Par leur entente et leur union étroite, la

Fédération des Syndicats et celle des Amicales remportent, en la circonstance, une victoire sans précédent. Peut-être triomphèrent-elles trop bruyamment même et fournirent-elles prétexte à la répression d'aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette victoire et de ses conséquences, nous ne pouvons terminer sans rappeler, en réponse à la thèse du ministre et de toute la presse gouvernementale, qui soutiennent que les syndicalistes sont une infime minorité, que l'esprit syndicaliste a pénétré profondément le corps enseignant et domine cette Fédération des Amicales, si chère à certains journaux et aux Comités radicaux.

Depuis longtemps en lutte contre le pouvoir, les Syndicats d'instituteurs perdaient leur énergie progressive. Surveillés de près par leurs chefs hiérarchiques, traqués parfois par les ministres, les militants intimidés, sinon découragés, modifiaient leur tactique.

La Fédération des Amicales, d'où ils sont sortis et dans laquelle ils ont conservé certaines influences, a toutes les faveurs du pouvoir et toute liberté de manifestation. Pourquoi donc ne pas utiliser ce groupement ? Et de ce jour, le but des syndicalistes est double : soutenir tant bien que mal leurs Syndicats, les développer même si possible, mais en même temps entrer dans les Amicales, y conquérir l'influence, les situations élevées, le nombre.

Il ne fallut pas un temps bien long pour réaliser ce dessin.

C'est au Congrès de Paris, en 1909, que ce projet revêt une forme concrète. Il y est décidé que chaque syndicat adhérerait aussi à une Amicale, dans laquelle il se livrerait à une active propagande syndicaliste. Et le dernier Congrès de Chambéry a voté une motion à peu près semblable.

Les Amicales, loin d'exclure les syndicalistes, les ont reçus à bras ouverts et leur ont donné champ libre. Bientôt même elles devaient se donner des dirigeants syndicalistes. Fatiguées de la domination de M. Carnaud, les Amicales le faisaient échouer aux élections et se débarrassaient de ses acolytes. Les syndicalistes profitent de ces dissensions et se hissent adroitement aux postes les plus élevés. C'est d'autant plus aisé que les amicalistes ne sont pas ennemis de la surenchère. On le vit bien au Congrès de Nancy, en août 1909. Plusieurs syndicalistes étaient candidats au Conseil fédéral. Avant le scrutin, l'un d'eux déclare que non seulement il est cégétiste, mais que dans la C. G. T., ses préférences vont aux révolutionnaires. Vous penserez que cette profession de foi écouera les partisans qui peuplent les Amicales et qu'il n'est qu'un nombre infime de voix : Détrompez-vous ; il fut élu et devint l'un des deux secrétaires fédéraux. La moitié des membres du Conseil étaient syndicalistes. Au Congrès de Nantes ceux-ci finissent par avoir la majorité, et la Fédération des Amicales est dirigée en fait par MM. Glaz et Roussel, syndicalistes antimilitaristes.

Le gouvernement dissout les Syndicats d'instituteurs, et il fait bien puisque ces Syndicats sortaient complètement de leur rôle. Mais en brisant ces cadres, il ne guérit pas le mal. Les instituteurs antimilitaristes, qui ne sont pas tous syndiqués d'ailleurs, restent et pourront impunément enseigner les théories hérétiques. Les Amicales d'instituteurs, qui groupent la presque totalité des membres de l'enseignement primaire public et qui se solidarisent avec les syndicalistes les plus en vue, demeurent et elles continueront, sans doute, à recevoir les encouragements des pouvoirs publics. Des revues antimilitaristes comme la *Revue de l'enseignement primaire*, voire même l'*École émancipée*, continueront auprès des maitres leur infâme propagande.

Qu'y a-t-il donc de changé ? Rien.

Qu'y a-t-il de nouveau ? Une plus grande agitation et un peu plus d'anarchie dans l'école laïque, et autour d'elle. Mais qu'en s'y trompe pas. La dissolution des Syndicats d'instituteurs est peut-être un palliatif : ce n'est pas un remède.

Ce qu'il faut, c'est non seulement changer la mentalité des maitres, ce à quoi l'Etat est imprudent, mais modifier profondément le régime scolaire actuel.

AUG. OUVRIER.

GAZETTE

L'épais fonctionnaire !

Le perceuteur de Béziers (Côtes-du-Nord) vient de recevoir la gestion des biens de l'ancienne Fabrique de Landebéaumont, attribuée à la commune. Cela fait partie de ses fonctions. Sur les comptes, il restait d'un reliquat du compte de gestion du trésorier, se montant à 2 fr. 72, que l'administration de l'enregistrement, depuis 1907, avait négligé de recouvrer ou de rechercher.

Le perceuteur — espérons qu'il n'y a pas beaucoup de cette espèce — a vu à l'ouverture de l'occasion de chercher noise à l'honorables trésorier de la Fabrique, en l'accusant d'avoir fait disparaître les 2 fr. 72.

Et il écrivit officiellement au maire de Landebéaumont :

NOTE DU PERCEPTEUR

« Monsieur le maire,

« Le nommé Leyzoun Jean-Marie étant possible de frais de poursuites de droit commun, pour 2 fr. 72 qu'il redoit, d'après le procès-verbal de séquestration que j'ai entre les mains, je vous prie de faire prendre une délibération du Conseil vous autorisant à l'attaquer en justice de paix pour le payement de cette somme. Il sera condamné à une amende de 7 fr. 93 et à payer 2 fr. 72. Lorsque j'aurai l'extrait du jugement, j'établirai immédiatement un état d'incarcération pour débiteurs insolventes, et je pense que je les rappelle de nouveau.

Par leur entente et leur union étroite, la

QUOTIDIEN : 5 Centimes

5, rue Bayard, PARIS VIII^e — Adresse télégraphique: CROIBAYAR PARIS

Téléphones: 052.35; Administratif: 063.73; Impr. et Publicité: 660.28

ABONNEMENT GLOBAL. — Pour 32 fr. 80 par an, on reçoit la Croix, la Semaine Littéraire, le Pèlerin en couleurs avec ses trois suppléments, la Vie des Saints, les Contemporains et les Questions Actuelles. — La Croix est envoyée à l'essai gratuitement pendant une semaine.

Deux des neuf prisonniers français d'El-Hiba



M. MAIGRET consul à Marrakech



Le commandant VERLET-HANUS

La crise du revolver

était tombé sous sa balle, elle eut été sinistre surprise.

Le port de l'arme meurtrière est donc une forte présomption de la prémeditation du meurtre. Et c'est précisément où vous en venez : le port de l'arme devrait constituer à lui seul la circonstance aggravante de la prémeditation.

Est-ce que, d'ailleurs, le port de l'arme devrait être libre ? — Il ne l'est pas, me dira-t-on. Et même, M. Briand vient d'adresser à ses procureurs généraux une circulaire très judicieuse et très rigoureuse sur le port d'armes prohibées.

Je l'accorde ; mais la circulaire de M. Briand n'aboutira pas plus que la loi à un résultat rassurant, tant que la vente des armes prohibées échappera à toute répression.

Il importe donc que la réglementation du port du revolver s'opère au plus vite : beaucoup de projets et de propositions traînent dans les bureaux de la Chambre. C'est loin de permettre la prévision d'une solution rapide. Et pourtant, la solution est urgente : il est interdit aux pharmaciens de vendre des poisons sans ordonnance des médecins. Pourquoi ne serait-il pas interdit de même aux armuriers de vendre des armes sans autorisation de la police ? Sans doute, le débit en sera diminué ; mais le grand mal si les bandits ont plus de difficulté à s'armer contre les honnêtes gens ?

Je recommande qu'il ne soit tenu aucun compte des interventions parlementaires pour la délivrance des permis de port d'armes. M. Jaurès serait trop tenté de fournir un avis favorable à l'obtention d'un permis par un Bonnot quelconque.

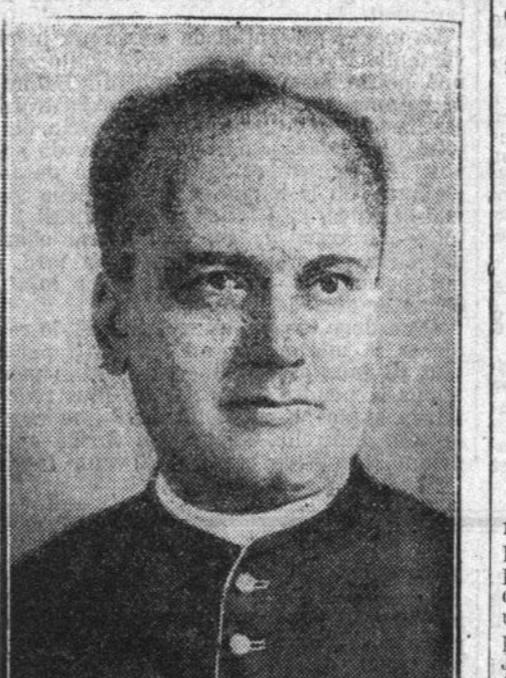
J. B.



Mgr Georges Gauthier

évêque auxiliaire de Montréal (Canada)

Mgr Gauthier est né à Montréal le 9 octobre 1871 et fut ordonné le 29 septembre 1894. De 1894 à 1896, il étudia à Rome, en Italie, d'où il revint docteur en droit canonique. Il fut professeur au Grand Séminaire de Montréal de 1896 à 1898, attaché



à l'administration de l'archevêché de Montréal de 1898 à 1902, puis chanoine de la cathédrale dont il fut nommé curé en 1904. Il était chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal.

Remarqué par sa science, son éloquence, son tact, sa distinction, le chanoine Gauthier avait été envoyé jusqu'à Londres devant le légat, le cardinal Vincent Vannutelli, à la veille du Congrès eucharistique de Montréal. Aucun des congressistes français présents sur l'*Empress of Ireland* n'a oublié son affabilité.

Mgr Georges Gauthier s'était fait remarquer par le souci tout sacerdotal qu'il avait des questions sociales. Dernièrement, Mgr Bruchesi le déléguait avec son frère, le R. P. Supicien Henri Gauthier, au Congrès international de la Protection de la Jeune Fille, à Turin, où ils obtinrent un vif succès à raconter les initiatives du *Foyer de Montréal*.

Ils visiteront des œuvres catholiques nombreuses en Italie et en France, et c'est dans ce voyage qu'ils ont été étonnés par la générosité de l'ordre des *Frères de l'Éducation*, qui, avec leur haut patronage, précheront la vérité et la défendront, comme la presse catholique, et ce pour l'heure au moins, dans un état de dépendance totale.

NOTRE ENQUÊTE

Puissance de ténèbres Puissance de lumière

Réponse de M. l'abbé Lefebvre directeur de la « Croix de Seine-et-Marne »

Il est bien certain que la presse, surtout représentée par le journal, est la grande puissance moderne, pour le bien comme pour le mal. Il est bien certain également que cette puissance a été, jusqu'à ce jour, utilisée surtout par nos adversaires, ou appliquée seulement à faire œuvre politique, par laquelle il a réglé la condition des journalistes chrétiens, des prêtres surtout. Loin d'ajouter un poids à nos épaulas, il nous a donné des ailes. Nos récentes *Journées de presse* — ce n'est pas l'abbé Théophile de Poncheville qui me contredira — l'ont bien montré. A la suite de son évêque, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, on a vu tout le clergé y accourir et témoigner par là que c'est une œuvre religieuse des prêtres journalistes ; qu'à cette œuvre peuvent et doivent collaborer tous ceux qui ont charge d'âmes et mission de les évangéliser ; qu'à cette œuvre enfin tous les pieux fidèles doivent estimer, sympathiser et concourir le plus généralement dévoués. Collaboration et concours ne se sont pas fait attendre. Aussi ne pouvons-nous qu'en être profondément reconnaissants à Monseigneur notre évêque.

Tant qu'on se bornera à recommander la lecture des journaux qui n'attaquent pas la religion, ou qui la défendent, tout en adhérant à une politique qui divise, on n'atteindra l'anarchie parmi les catholiques, et aucun progrès de l'idée religieuse, de l'unité d'action, parmi les catholiques, ne sera possible. Il n'y aura possibilité de progresser, pour l'une et pour l'autre, que le jour où partout les évêques auront des journaux qui, sous leur haut patronage, précheront la vérité et la défendront, comme la presse catholique, et ce pour l'heure au moins comme un département, et non le moins considérable, de l'enseignement religieux.

Envoy des troupes métropolitaines en Algérie
Il est possible que très prochainement les bataillons des 167^e et 168^e d'infanterie qui sont encore en France, rejoignent en Algérie les bataillons déjà partis, afin d'assister à la brigade régionale. Ensuite, un bataillon du 22^e pourra être envoyé dans peu en Algérie. De ce fait, via la fablesse des effectifs restant, les manœuvres d'automne de la 28^e division seraient supprimées.

Avaries au « Victor-Hugo »

Le remorqueur *Hercule* conduisait en rade de Toulon, le *Victor-Hugo*, qui devait débarquer ses pouvoirs, en vue de modifications à faire à ses soules, lorsqu'une rafale de mistral assailli ce croiseur avec une telle violence que la remorque se brisa et que l'arrière du *Victor-Hugo* vint passer sur le coûte, 6 à l'aplomb du bâbord, qui a dû être avarie. Elle sera visitée par les scaphandriers.

Le renflouement du torpilleur ? 174 »

Les opérations de renflouement du torpilleur 174 se poursuivent activement à Toulon ; mais elles sont rendues difficiles par le fait que le navire s'enfonce de l'avant par 10 mètres de profondeur dans la vase.

Depuis quelques jours, des équipes d'ouvriers de la pétale chaudiennière étaient à bord, travaillant à l'étalement du torpilleur.

Le matériel et les outils qui étaient sur le torpilleur sont restés à bord.

On a expérimenté de nouvelles torpilles

Le cuirassé *Mirabeau*, de la première escadre, est allé évoluer en grande rade à Toulon, pour expérimenter les nouvelles torpilles qui y avaient été mouillées la veille.

Le capitaine de frégate *Causse*, en mission spéciale à Toulon, a assisté au relâvement des engines et à l'examen du mécanisme.

La troisième escadre

Deux divisions de la 3^e escadre ont quitté Brest pour aller effectuer à Quiberon les écoles à feu en retard. La troisième division participe samedi.

L'amiral de Marolles qui commande cette escadre navale a donné des ordres pour que soient renseignés les marins détenus dont la punition doit se terminer avant le 1^{er} octobre, date du retour de l'escadre à Brest après la visite des stations balnéaires de l'Atlantique. Cette décision a permis de reconduire à bord de la *Marseillaise* les dix matelots pris au suite de leur escapade d'Anvers, et deux marins de sortes de ce même bâtiment ont également été conduits à bord. L'autorité maritime n'a donc rien arrêté en ce qui les concerne.

Les étoupilles ratent

Dans la première armée navale

Dans leur rapport de tir, le plupart des officiers commandants de la première armée navale ont signalé de très nombreux ratés dans les lots d'étoupilles, modèle 1906, de 9^{me} T. 8,00 et 14^{me} T. 20,00. Toutes les douilles et les cartouches ancrées avec ces lots et restant encore en approvisionnement vont être envoyées d'urgence à la pyrotechnie de Toulon où elles seront l'objet d'une étude sérieuse.

Le général Pau au camp de la Couture

Le général Pau, membre du Conseil supérieur de la guerre, a visité en détail le camp militaire de la Couture (Creuse). Les troupes occupant le camp ont fait d'importantes évolutions devant le général inspecteur.

Les dirigeables aux grandes manœuvres

On travaille activement, à Issy-les-Moulineaux, pour mettre en état l'*Adjudant-Reau* et le *Conte*, afin d'entraîner leurs équipages en vue des grandes manœuvres.

Un torpilleur abordé

par un vapeur anglais

De Saint-Pétersbourg, à la Gazette de France

A Cronstadt, le vapeur anglais *Scipion* a abordé le torpilleur n° 154, qui a été sérieusement endommagé. Le *Scipion* a dû remorquer le torpilleur et a été mis provisoirement sous séquestre.

Accidents sur les voies ferrées

En Belgique

Entre Termonde et Lombeek, sur la ligne de Gand à Bruxelles, la locomotive d'un train de marchandises, ainsi qu'une dizaine de wagons, ont déraillé, encombrant la voie.

Les dégâts matériels sont très importants. La circulation est interrompue ; il faut transborde les voyageurs. Les trains ont subi un très grand retard. Aucun accident de personnes.

CONSTIPATION, MALADIES DU FOIE, D'ESTOMAC, DES REINS, DE LA PEAU, DIABÈTE, OBÉSITÉ guéris radicalement par la TISANE MAGIC du Dr DAWIS

1 fr. 25 la boîte de traitement pour 4 mois
J. MOITIER, pharmacien, 20, avenue de Maine, PARIS
Exiges cette marque chez votre pharmacien

CURÉ de NOUDANS-LES-VESOUL (Haute-Saône)
indique moyen guérir en q. q. jours les affections de la peau et du cuir chevelu

SITUATION D'AVENIR

obtenue, par préparation rapide au commerce, à l'industrie ou à la banque. Demandez la liste des situations à l'Ecole d'Angers, 49 boulevard Poissonnière, ou 35, rue du Temple, PARIS

UN PRÊTRE

maladie des Poumons et des Veines respiratoires. Bronchite chronique, Coqueluche, etc. Ecrite à l'abbé LAUREY, curé d'Eravauville (Loire).

Allez au LOUVRE DENTAIRE (Créé en 1882) où vous trouvez, grâce à une Nouvelle Direction et à des Transformations heureuses, SOINS DÉLICATS et CONSCIENTIEUX, POSE de DENTS et DENTIERS

FEUILLETON D'AUT 1912 — 6 —

Loin de l'aïeule

Mme Dambuy, secrète confesse de la chemine, attendait, avec des signes non équivoqués d'impatience, sous le regard indifférent de son frère, le repas réclamé ; sa douce petite bête-sœur épiait avec angoisse les progrès de son malentendement, nul ne s'occupait donc de Monique, nul ne lui offrait de réchauffer ses membres engourdis par le froid au foyer de famille, et pour son pauvre cœur, plus transi que son corps par le sentiment d'isolement mortel qui l'angoissait tout entier, nul ne faisait briller le rayon d'un peu d'affection... Dans ce milieu que son exquise délicatesse lui faisait juger, dès l'abord, mesquin et presque vulgaire, une nostalgie immense de tout ce qu'elle avait perdu la saisit, faillir à ses yeux des larmes lourdes et brûlantes, de ces larmes qui creusent leur sillon douloureux dans l'âme avant de le tracer sur les joues. Blottie sur un canapé, dans le coin le plus obscur du salon, elle pouvait pleurer à son aise. Quelle douce main viendrait essuyer ses larmes ? quelle parole amicale viendrait la consoler ?... Elle tressaillit brusquement, car son tuteur, debout devant elle, lui disait :

— Timide ? sauve ? faisait Mme Dambuy, hé ! comment voulez-vous qu'elle ne le soit pas ? Ne vient-elle pas de chez les nôtres ?

— Quelle responsabilité ! Quelle charge qu'une éducation à compléter, à refaire ! gémisait la douce petite bête-sœur, quelles dépendances surtout cela va vous occasser !...

— Que voulez-vous ? ma chère, l'on me soit bonne et l'on abuse...

Ces dames levèrent les yeux au ciel pour le prendre à témoins de l'abus que l'on faisait, en effet, de cette incomparable bonté. Pas plus que Mme Laurence, elles n'eussent pu dire qui était cet « on » si précieux en l'occurrence.

Combien vous avez raison... mais, chère sœur, vous auriez dû écarter cette mission... Diriger une enfant est une œuvre épénée ! mais lorsqu'il n'a pas...

— Gardez votre manteau, mon enfant, la selle à manger n'est point chauffée.

Monique se leva, posa sur un meuble son chapeau au long voile de crêpe, et suivit M. Flaujan dans la petite salle gai-

te où le couvert était dressé ; elle ne put

En Angleterre

A la gare de Vauxhall, dans le sud-ouest de Londres, sur la ligne du South-Western Railway, par suite du mauvais fonctionnement d'une aiguille, un train en station défonçant le fourgon devant et l'autre wagon de troisième classe, tous les voyageurs qui se trouvaient dans ce wagon ont été plus ou moins grièvement blessés. On releva un mort et une trentaine de blessés. L'état de trois blessés a été jugé des plus alarmants.

EN MER

La Rochelle. — Hier est heureusement rentré, dans le port de La Rochelle, la dundee *Madeline*, monté par six hommes. Ce bateau, parti depuis trente-six jours, était considéré comme ayant péri corps et biens au cours des récentes tempêtes.

Les œuvres de Mer

Le *Saint-François-d'Assise* vient de rentrer à Saint-Pierre-Miquelon, ayant terminé sa quatrième croisière sur les Bancs de Terre-Neuve. Le navire-hôpital par un temps maniable, quoique contrarié par le vent et un peu par la brume, a obtenu ses résultats suivants pendant les quatorze jours que dura cette croisière.

Comme il a été de 256 navires dans plus de 100 consultations, hospitalisé 22 malades qui ont fait 240 journées d'hôpital, 20 hommes guéris ont été remis à leurs navires, 9 637 lettres ont été distribuées aux pêcheurs qui en ont remis 5 473 pour la France.

Après quelques jours de relâche, le *Saint-François-d'Assise* se dirigea vers Syrdy pour y faire son plein d'eau douce et de charbon, repassa par Saint-Pierre prendre les malades qui doivent être rapatriés en France, puis sera route en visitant une dernière fois les navires pêcheurs.

Incendies de forêts

Algérie. — Le feu s'est déclaré dans les forêts de Jemmapes. Il s'étend sur 10 kilomètres. Déjà 800 hectares ont été dévastés.

Var. — Le feu continue à ravager la région toulonnaise. 50 hectares de superbes forêts de châtaigniers, situées aux Mayons et appartenant au comté de Gréoux, ont été détruits, malgré les efforts de la population.

L'ÉGLISE D'ERMONT CAMBRIOLÉE

Des malfrats, au nombre de trois, croit-on, ont cambriolé, dans la nuit de mercredi à jeudi, l'église d'Erment (Seine-et-Oise). Les misérables sacrilégiés ont fracturé deux tabernacles et emporté une petite châsse en argent d'une valeur de 60 francs.

Comme ils l'interrogeaient tant sur le coup de feu du premier jour que sur son attitude vis-à-vis des représentants de l'autorité, Bidaud leur déclara avoir agi dans un moment

Les empoisonnements par les champignons

Côte-d'Or. — L'empoisonnement produit à Seurre par les champignons vénéneux vient, après les trois petits-enfants du débâton Bouilland, d'occuper un quatrième décès, celui de sa femme, âgée de 60 ans.

En ce qui concerne Bouilland, on s'attend à une issue fatale d'un moment à l'autre.

Vienne. — Mme Meunier, à Lencloître, et ses enfants, qui avaient mangé des champignons, ont été victimes de vomissements et de violentes coliques. Un enfant de 8 ans a succombé. Mme Meunier et sa fille, âgée de 12 ans, sont dans un état alarmant.

Vosges. — M. Closset, brigadier des douanes à Bertrinmont, sa femme et ses cinq enfants, ont été empoisonnés par des champignons. Un des enfants est mort et tous les malades sont dans un état grave.

TRIBUNAUX

REJET DE POURVOIS

La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter les pourvois formés par Borda, Janvier, Crédégo, condamnés à mort, le 29 mai dernier, par le tribunal maritime de Saint-Laurent-du-Maroni, à M. M. Rodriguez, l'enfant assassin qui condamné à mort le 10 août la Cour d'assises de la Seine. Elle a cassé l'arrêt de la Cour d'assises d'Oran du 20 juillet, condamnant Martinez à mort.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le juge d'instruction a signé, hier, des ordonnances de mise en liberté provisoire en faveur de MM. Escartegue et Romani, qui quitteront la prison d'arrêt de Nice après la ver- sion d'une caution de 15 000 francs.

LA mort du Lieutenant Chandenier

Le corps du lieutenant aviateur Chandenier, tué dans un accident d'avion, ramené dans une voiture d'ambulance régimentaire, a été déposé dans une chapelle ardente, à l'hôpital militaire de Laon.

Le Lieutenant Chandenier a été enterré à Saint-Jean-de-Luz.

Le corps du Lieutenant Chandenier

Le corps du Lieutenant Chandenier